Manifestation de sympathie en l'honneur de M. Peltier

Directeur départemental de l'Enseignement primaire

BANQUET OFFERT PAR LES DELEGATIONS CANTONALES DU NORD

Hier après-midi, à une heure précise, «l'Association des Unions des délégués cantonaux » convoqué ses membres et arrêtait un banquet amical, servi délicieusement en les salons de l'Hôtel de l'Europe et organisé en l'honneur de M. Peltier, directeur départemental de l'enseignement primaire, promu récemment au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Trépont, préfet du Nord ; Pellier, président de l'Association des délégués cantonaux ; Mlle Brillon, inspectrice des écoles maternelles ; Mme Peltier ; MM. Lyon, recteur d'Académie ; Borromée, secrétaire général de la Préfecture ; Daniel Vincent, député ; David ; Lefebvre, doyen de la Faculté des Lettres ; Laroy, chef de cabinet du préfet ; Serrente, chef adjoint du cabinet du préfet ; Macaux, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Connamon, inspecteur primaire ; Gérard, inspecteur primaire; Vancauwenberghe, président du Conseil général ; Léon Aldebert et Baillet, organisateur de la manifestation ; Chauveau, maire d'Avesnes ; Commarieu, Fockeu, Stévenard, Danien, Ductermotier, Hayem, Roger, Caudrelier, Drieu, Delporte, Gobert, Revel, Legrand, Leliess, Wéthoff, etc., etc. De nombreuses délégations des Unions des Délégués cantonaux du Nord et du Pas-de-Calais étaient également au nombre des convives.

Durant tout le repas une franche cordialité ne cessa de régner.

Au dessert, des toasts furent prononcés. Tout d'abord, M. Vandenbosche, en une allocution bien sentie et vibrante de patriotisme, adresse à M. Peltier ses plus sincères félicitations et l'assurance de la reconnaissance des délégués cantonaux pour son œuvre d'éducation laïque.

L'honneur se déclare heureux d'avoir appris, ces jours derniers, que M. Peltier avait reçu la médaille d'or de la Mutualité, entre distinction du vœur pour le distingué directeur départemental ; il remet à l'éminent fonctionnaire de notre enseignement, en souvenir de sa promotion, une médaille d'or gravée à son nom et à Mme Peltier une superbe corbeille de fleurs signée du maître horticulteur Aldebert.

Des nations fréquentes saluent cette pétoration. M. Trépont adresse, à son tour, ses plus vives félicitations à M. Peltier et aux instituteurs et institutrices qui collaborent, à la grandeur républicaine de notre nation.

Puis M. Vancauwenberghe, président du Conseil général, en quelques mots, présente l'hommage de toute la sympathie des conseillers généraux pour le corps enseignant qui, dit-il, œuvre pour la patrie.

M. Connamon, avec l'éloquence qui lui est coutumière, rappelle tout le passé du dévoué et ferme dévoué du vœur pour que tous les instiques du Nord suivent son exemple ; il lève son verre à Mme Peltier, la dévouée compagne du directeur de l'enseignement primaire dans le Nord, et à l'Association des délégués cantonaux.

Enfin, M. Peltier, en un discours remarquable, remercie tout d'abord les organisateurs de la manifestation de ce jour, et fait un appel à tous ses collaborateurs pour mener à bien l'œuvre démocratique de l'enseignement laïque. L'orateur s'étend alors sur la pérégrinations de la laïcité en France, et fait remarquer au passage qu'il ne faut pas exiger de ce régime tout le résultat désiré, car il n'existe que depuis 30 ans. Il fait donc, dit-il, fui faire crédit ; l'avenir est lié aux initiatives de chacun des membres du corps enseignant pour faire de notre France une nation forte, civilisée, laïque, où la solidarité régnera en maîtresse et fera des citoyens républicains véritablement intelligents et humains.

Cette période éloquente est soulignée d'un tonnerre d'applaudissements et un vivat est chanté en l'honneur de l'orateur.

Il était cinq heures lorsque les convives se séparèrent en emportant un inoubliable souvenir de cette belle réunion intime.

EXPOSITION INTERNATIONALE de LYON

Mai-Novembre 1914

595

CONCERTS POPULAIRES EN PLEIN AIR

A l'occasion des Concerts populaires qui seront organisés cette année, sur les différentes places de la Ville, la Municipalité vient d'inviter toutes les sociétés musicales lilloises à faire parvenir, dans le plus bref délai, au Service des Fêtes à la Mairie, les renseignements suivants :

1° Le titre et la date de fondation de la Société ; 2° l'adresse du siège et celle du président ; 3° l'effectif des exécutants, certifié par le Président ou le Secrétaire ; 4° le classement de la Société.

Ces renseignements doivent servir à la répartition des auditions musicales entre les Sociétés Lilloises, conformément aux prescriptions du règlement municipal du 15 février 1910.

Bas à Varices

solides et élégants, depuis 9 fr. 25, bandes pour varices extra 1 fr. 50 le m., chez Mlles Ascoglun, bandagistes, 5 bis, rue de Paris-Ribour, Lille. Téléphone 26.35. 844

LES POUBELLES DANGEREUSES

Le service de la voirie se plaint énergiquement et non sans raison du mauvais état de certaines poubelles.

C'est ainsi qu'un ouvrier, Henri Robert, en relevant l'une d'elles, au boulevard Victor-Hugo, a eu la main gauche profondément déchirée.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs, dans l'intérêt de l'hygiène et de l'humanité à vérifier leurs poubelles.

CONTRE LA DIVAGATION DES CHIENS

M. le Maire de Lille a pris l'arrêté suivant :

« Article 1er. — Notre arrêté du 16 janvier 1914, réglementant les conditions dans lesquelles les chiens peuvent être autorisés à circuler sur le territoire de Lille est prorogé jusqu'au 20 avril 1914, un cas de rage ayant été constaté le 20 février courant.

« Article 2. — Le Commissaire Central est chargé de l'exécution du présent arrêté.»

CONGRÈS DE LA "Ligue des Familles Nombreuses" A LILLE

DEUXIÈME JOURNÉE

Réception à la Mairie

Dimanche, à 11 heures, les Congressistes ont été reçus à la mairie de Lille, par M. Binaud, remplaçant M. le maire.

L'accueil projeté à la réception (MM. Dambrine, Duburcq, Remy, adjoints ; Richebé, Ovignear, conseillers.

M. Coutel, président de la section de Lille, présente à celle-ci M. le capitaine Maire, qui présente à son tour les délégations qui l'accompagnent. M. Binaud, dans son allocution, déclare que les familles nombreuses devaient être encouragées, qu'elle devraient être dégrevées d'une partie des impôts, que les administrations charitables pourraient dans une certaine mesure résoudre la question si difficile du logement, que la municipalité de Lille tes y aidera de son mieux.

En quittant le mairie, les liguesrs sont allée saluer le monument de la Défense de Lille.

LE BANQUET

Le banquet eut lieu à midi et demi à l'Hôtel Bénédictin, il était présidé par M. le capitaine Maire.

Au dessert, divers toasts furent portés par M. le capitaine Maire qui remercie la municipalité de sa cordiale réception.

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale s'est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Coutel, dans le salle de spectacles, place Sébastopol.

Un premier discours est prononcé par M. Coutel qui félicite les ligueurs du dévouement qu'ils montrent, déclarant qu'ils travailleront à la grandeur de la France, complimente M. le capitaine Maire et se dit heureux que le ville de Lille ait été choisie pour le deuxième Congrès de cette ligue.

Après lui, M. le capitaine Maire expose le but de la Ligue qui a pour objet de grouper les familles de plus de trois enfants, ils grevées. Il critique la leçon dont on forme déclare que les familles devraient être dégrevées de toute sympathie des conseillers généraux pour le corps enseignant qui, dit-il, œuvre pour la patrie.

M. Connamon, avec l'éloquence qui lui est coutumière, rappelle tout le passé du dévoué et ferme dévoué du vœur pour que tous les instiques du Nord suivent son exemple ; il lève son verre à Mme Peltier, la dévouée compagne du directeur de l'enseignement primaire dans le Nord, et à l'Association des délégués cantonaux.

Enfin, M. Peltier, en un discours remarquable, remercie tout d'abord les organisateurs de la manifestation de ce jour, et fait un appel à tous ses collaborateurs pour mener à bien l'œuvre démocratique de l'enseignement laïque. L'orateur s'étend alors sur la pérégrinations de la laïcité en France, et fait remarquer au passage qu'il ne faut pas exiger de ce régime tout le résultat désiré, car il n'existe que depuis 30 ans. Il fait donc, dit-il, fui faire crédit ; l'avenir est lié aux initiatives de chacun des membres du corps enseignant pour faire de notre France une nation forte, civilisée, laïque, où la solidarité régnera en maîtresse et fera des citoyens républicains véritablement intelligents et humains.

Cette période éloquente est soulignée d'un tonnerre d'applaudissements et un vivat est chanté en l'honneur de l'orateur.

Il était cinq heures lorsque les convives se séparèrent en emportant un inoubliable souvenir de cette belle réunion intime.

DEUXIÈME JOURNÉE

Réception à la Mairie

Dimanche, à 11 heures, les Congressistes ont été reçus à la mairie de Lille, par M. Binaud, remplaçant M. le maire.

L'accueil projeté à la réception (MM. Dambrine, Duburcq, Remy, adjoints ; Richebé, Ovignear, conseillers.

M. Coutel, président de la section de Lille, présente à celle-ci M. le capitaine Maire, qui présente à son tour les délégations qui l'accompagnent. M. Binaud, dans son allocution, déclare que les familles nombreuses devaient être encouragées, qu'elle devraient être dégrevées d'une partie des impôts, que les administrations charitables pourraient dans une certaine mesure résoudre la question si difficile du logement, que la municipalité de Lille tes y aidera de son mieux.

En quittant le mairie, les liguesrs sont allée saluer le monument de la Défense de Lille.

LE BANQUET

Le banquet eut lieu à midi et demi à l'Hôtel Bénédictin, il était présidé par M. le capitaine Maire.

Au dessert, divers toasts furent portés par M. le capitaine Maire qui remercie la municipalité de sa cordiale réception.

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale s'est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Coutel, dans le salle de spectacles, place Sébastopol.

Un premier discours est prononcé par M. Coutel qui félicite les ligueurs du dévouement qu'ils montrent, déclarant qu'ils travailleront à la grandeur de la France, complimente M. le capitaine Maire et se dit heureux que le ville de Lille ait été choisie pour le deuxième Congrès de cette ligue.

Après lui, M. le capitaine Maire expose le but de la Ligue qui a pour objet de grouper les familles de plus de trois enfants, ils grevées. Il critique la leçon dont on forme déclare que les familles devraient être dégrevées de toute sympathie des conseillers généraux pour le corps enseignant qui, dit-il, œuvre pour la patrie.

M. Connamon, avec l'éloquence qui lui est coutumière, rappelle tout le passé du dévoué et ferme dévoué du vœur pour que tous les instiques du Nord suivent son exemple ; il lève son verre à Mme Peltier, la dévouée compagne du directeur de l'enseignement primaire dans le Nord, et à l'Association des délégués cantonaux.

Enfin, M. Peltier, en un discours remarquable, remercie tout d'abord les organisateurs de la manifestation de ce jour, et fait un appel à tous ses collaborateurs pour mener à bien l'œuvre démocratique de l'enseignement laïque. L'orateur s'étend alors sur la pérégrinations de la laïcité en France, et fait remarquer au passage qu'il ne faut pas exiger de ce régime tout le résultat désiré, car il n'existe que depuis 30 ans. Il fait donc, dit-il, fui faire crédit ; l'avenir est lié aux initiatives de chacun des membres du corps enseignant pour faire de notre France une nation forte, civilisée, laïque, où la solidarité régnera en maîtresse et fera des citoyens républicains véritablement intelligents et humains.

Cette période éloquente est soulignée d'un tonnerre d'applaudissements et un vivat est chanté en l'honneur de l'orateur.

Il était cinq heures lorsque les convives se séparèrent en emportant un inoubliable souvenir de cette belle réunion intime.

ROUBAIX

CAISSE D'EPARGNE DE LILLE

Relevé des opérations faites du 23 au 28 février à la Caisse d'épargne de Lille : versements, 155.449 fr. 54 ; remboursements, 113.016 fr. 48. Différence en faveur des versements : 42.438 fr. 06. — Intérêts 3 pour cent par an.

LA FETE D'ESCRIME

Championnats nationaux de l'Union des sociétés de préparation militaire de France

A l'occasion des épreuves des championnats d'escrime, une grande fête a été organisée par l'Ecole de tir et d'instruction militaire de la fédération des écoles publiques de Roubaix.

Cette fête parfaite en tous points a obtenu un grand succès et l'avantage du championnat est resté aux équipiers du Nord, tous élèves de l'école de préparation militaire de Roubaix et un de l'école de Lille.

M. le général Franchet d'Esperey, commandant le 1er corps d'armée, avait accepté la présidence d'honneur de cette fête et M. le général Lebas, gouverneur de Lille, la présidence effective. L'union des sociétés de préparation militaire était représentée par M. le capitaine Binet.

A midi et demi, un déjeuner réunissait au Grand-Hôtel les organisateurs de cette fête.

A l'heure des toasts, des discours furent prononcés par M. le général Lebas, MM. Seillier, Cousiou, Binet, Schiller et M. de Lauwereyns, délégué départemental de l'éducation des sociétés de P. M.

L'après-midi

Vers 3 heures avait lieu la finale des compétitions d'escrime.

Les résultats

L'équipe du département du Nord gagne la Coupe nationale par 13 victoires et 5 défaites contre l'équipe du département de la Seine, 5 victoires et 13 défaites.

Classement individuel (épée) : 1er et 2e ex-aequo, Fouilot et Hénard, 5 victoires, 0 touche ; 3e, Fainne, 3 victoires, 1 touche ; 4e, Hecter, 3 victoires, 2 touches.

L'élève Pellot est champion de France de la préparation militaire par l'escrime.

FÊTES DU PEUPLE ET DU TRIGNON

Le secteur de ces quartiers est limité comme suit :

La partie comprise en deçà de la ligne du chemin de fer jusqu'au Pont de Mouvaux, et entre les rues du Grand-Chemin, du Bois, des Fabricants, du Curoir, de Lille, boulevard Montebourg, rues de l'Epeule, de la Limite et de Wasquehal jusqu'à l'Alliance.

En raison de l'importance des fêtes projetées, le Comité prie toutes les personnes comprises dans cette agglomération de vouloir bien donner leur adhésion dans la mesure de leurs moyens.

Il est rappelé aux commerçants que le Comité tiendra compte des adhésions groupées par places ou par rues, en ce qui concerne l'installation d'un jury, l'itinéraire des cortèges, l'emplacement des appareils des divers concours et les lieux des attractions qui auront lieu durant les deux journées de la Pentecôte. Il ve mettre à l'étude, pour le « défilé final des Sociétés », groupes, etc., un itinéraire contournant le plus possible les rues des deux quartiers. D'un autre côté, il étudiera, pour le concours carnavalesque, un itinéraire sinueux, passant à peu près par toutes les rues intérieures dudit secteur.

Toutes les demandes d'adhésion aux fêtes et les desiderata des commerçants groupés doivent être adressés à M. le Président du Comité, 121, rue de l'Epeule.

AU CIMETIERE COMMUNAL

M. le Maire de Roubaix, nous prie de rappeler que, pour la bonne tenue du Cimetière, il est expressément défendu de jeter les vieux bouquets, couronnes, pots, etc., au droit et sur les tombes voisines. Ces débris doivent être déposés à l'extrémité des allées, dans les paniers déposés à cet effet.

LA FIEVRE APHTEUSE

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 21 février 1914, est déclaré infecté de fièvre aphteuse le territoire compris à l'intérieur du périmètre ci-après :

« Le chemin vicinal n° 7 à partir de la frontière belge jusqu'au chemin dit de la Carrière, ce chemin jusqu'au chemin vicinal n° 12, la partie de ce chemin partant de ce point jusqu'au sentier conduisant au chemin de halage du canal de Roubaix et le dit chemin jusqu'à la frontière, cette dernière jusqu'au chemin n° 7 sus-nommé. »

UN VOL AU RENDEZ-MOI

Mme Watteau, cabaretière, rue de la Vigne, 86, a été victime, de la part d'un consommateur d'occasion, d'un vol au « rendez-moi » qui lui a porté un préjudice de 11 fr. ; elle a déposé une plainte entre les mains du commissaire de police de son quartier.

GAMIN BRUTAL

Un jeune domestique au service de M. Delespaul, marchand de pommes de terre, rue de Menin, 38, Jules Dervaux, 15 ans, en courant à toutes jambes dans la rue de Tourcoing, a par inadvertance et étourderie, eu un accident grave.

Il a renversé brutalement sur le pavé un écolier de 12 ans, Servais Lejeune, demeurant rue de Tourcoing, 175. L'enfant, blessé à la cuisse gauche, a dû être transporté au domicile de ses parents par l'agent de police Dubocage ; il a reçu les soins du docteur Ballenghien, qui lui a prescrit 9 jours de repos.

A LA FOURRIERE

Depuis quelques jours le service de la fourrière redouble de sévérité ; dix chiens errants ont encore été capturés dans le journée de samedi et un certain nombre de propriétaires de toutous ont été en outre gratifiés de procès-verbaux pour avoir laissé divaguer leurs bêtes.

ASSOCIATION DES A. E. DE L'INSTITUT TURGOT

Le rendez-vous mensuel des membres de cette Association a eu lieu samedi soir, dans le salle de l'entrepôt du grand café. De nombreux Turgotins ont applaudi leur camarade Urbain Daniel dans une charmante causerie sur la « Bretagne pittoresque ». La partie musicale et récréative a gaiement terminé cette réunion.

DESIGNATION DE CANDIDAT

Dans une réunion qu'ils ont tenue, samedi soir, au café Pandore, à Roubaix, les comités de section de l'Association républicaine libérale de Roubaix et de ses cantons ont désigné comme candidat, au siège occupé par M. Jules Guesde, M. Charles Drouilers, industriel, docteur en droit, président de la Société de Géographie.

Échos des Sociétés

Cercle Orphéonique « Les XL de Roubaix »

La répétition du dimanche 1er mars, a été reportée à jeudi prochain 5 mars, à 8 heures du soir, très précises.

Comité de l'Epeule et du Trichon

Réunion générale extraordinaire du comité et des membres des commissions le mardi à 20 heures 1/4, au siège du comité.

TOURCOING

ENTRE LE CYLINDRE ET LES PIGNONS

Mlle Pardoen Elisabeth, 16 ans, soigneuse, en nettoyant son métier samedi à l'usine Desurmont, a eu la main comprimée entre les cylindres et les pignons. Cette ouvrière a eu le médius fracturé. Elle devra garder le repos pendant un mois.

ELLE VENAIT POUR VOIR SON FILS

On l'arrête

Marie-Joséphine Lavenhouse, née à Verviers le 28 septembre 1872, servante, avait été expulsée de France pour vol en 1908. Son mari est actuellement à l'hôpital de Tourcoing. On avait reconnu à cette Marie-Joséphine Lavenhouse que son fils était maltraité par son mari. Malgré l'arrêté d'expulsion, elle est venue hier à Tourcoing. Elle a été arrêtée rue du Touquet, 5.

SE REMETTRE UN PAIN

Chez M. Paul Jorgbin dit, M. Fourmont Pierre, 41 ans, maréchal, a été que dimanche un boulanger est mis. Prêt de la région précédée gauche. Un mois de repos.

EN PRENANT UN CAR

Dans la nuit de samedi au dimanche, de une heure du matin, des agents de police trouvèrent un certain Tavernier Jules, 40 ans, célibataire, demeurant à Mouscron (Mont-à-Leux), rue du Rieu, 22, étendu près du bloque des trampoyes (Grande-Place). Amené au poste de police, Tavernier déclara qu'il s'était foulé le pied gauche en prenant le car Mongy à Wasquehal, vers midi quinze.

Après avoir reçu quelques soins, il fut reconduit à son domicile.

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

Opérations du 24 au 28 février 1914 : 279 versements : 40.154 francs ; 212 remboursements : 54.602 fr. 41.

Excepté le vendredi et les jours fériés les guichets sont ouverts tous les matins pour les opérations de versements et de remboursements : le dimanche de 9 heures à 11 heures et demie ; les autres jours de 10 heures à 11 heures et demie.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du Docteur MUSIN, Chaussée Périgueux, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 892

AUTOUR DE LILLE

PHALEMPIN

Le départ du chef de gare. — M. Jean Defrémont, chef de gare à Phalempin, est nommé en la même qualité, à Orroy-Gaignes, près Compiègne (Oise).

M. Defrémont, qui nous arrivait de Lœuilly (Somme), était à Phalempin depuis le 1er septembre 1904.

Travailleur infatigable, toujours attentif à son poste, surtout lorsque, l'été, les trains, de toutes les directions, déversaient des milliers et des milliers de visiteurs dans notre coquette station, d'une très grande affabilité, sans cesse prêt à rendre service à quiconque s'adressait à lui, et avec cela d'une toujours égale bonne humeur, M. Defrémont s'était acquis chez nous l'unanimité des sympathies.

Il n'est pas un Phalempinois qui ne regrettera le départ de ce très aimable chef de la Compagnie du Nord. Tous se joindront à nous pour l'adresser leurs meilleurs vœux de réussite dans les nouvelles fonctions qui viennent de lui être confiées et pour souhaiter que, l'heure de la retraite ayant sonné, dans trois ans et demi il redeviennent, à Phalempin, l'excellent nemrod que l'on connaît et le bon membre de la Musique Municipale dont les soli ont été si souvent applaudis. — G. N.

LAMBERSART

Harmonie de Canteleu-Lambersart. — L'Harmonie de Canteleu informe le public qu'elle vient de transférer son siège, provisoirement, dans la salle du Nouveau-Monde, coin de la Grande-Route et de la rue de l'Eglise, à Canteleu. Les répétitions ont lieu les samedis soir, à 9 heures précises.

HEM

Réunion du Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni avant-hier soir, sous la présidence de M. Delecroix, maire. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. 995 fr. 85 de crédit complémentaires sont votés pour les chemins vicinaux, l'entretien des bâtiments communaux, l'éclairage, l'assistance, le logement des instituteurs, etc.

Les comptes des entrepreneurs pour 1913 sont approuvés. L'achat de 9 moloirs et d'une urne est décidé.

MM. Lagrange Brillaut, Delecroix et Bouvier sont désignés à la revision de la liste des électeurs prud'hommes.

MM. Achille Droissert et Charles Ringot, renouvelé la liste des soins aux retraités ouvriers. Le Conseil accepte le transfert des adjudications Camille Robbe à Marquerit et Deges à Heroguer-Hovelaque pour les fournitures classiques. MM. Bétremieux, Bouvier, Delecroix, Decottignies, Campagne et Février, sont désignés pour faire partie de la commission municipale des sapeurs-pompiers. Le Conseil ordonne la réparation du mur de clôture de l'école Victor-Hugo.

Après tudes de plusieurs demandes et voeux, le Conseil, à huis-clos, s'occupe des questions d'assistance.

Les accidents. — Louis Rose, 20 ans, ouvrier maréchal chez Bonnet, a reçu un corps étranger dans l'œil, en limant du fer et Louis Dillies, 25 ans, tisserand chez Bérrewaert-Quint fils, s'est violemment contusionné la main gauche au cours de son travail. 12 jours de repos.

Etat civil. — Décès. — Sophie Loridan, 14 ans, quartier des Trois-Baudets.

ARMENTIERES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, jeudi dernier, à 9 heures du soir, sous le présidence de M. Henri Chas, maire.

M. Henri Naye est désigné comme secrétaire pour la session.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 1913 est lu et adopté sans observations.

Avant de passer à l'ordre du jour, sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adresse à Mme Chardon ses condoléances pour la perte qu'elle a éprouvée de son époux, M. le docteur Chardon, conseiller municipal.

Sont nommés : 1° membres de la Commission du legs Jules Lebieu aux mariages ouvriers de la Pentecôte : MM. Deschiens Léon, Forayn Hector, Cuvelier Jules et Chombart Alfred ; 2° membres de la Commission du legs Jules Lebieu aux anciens militaires : MM. Verdies Jules, Dubrulle Paul et Pottier Henri.

Le Conseil approuve le travail des répartiteurs pour la formation de la matrice de la contribution personnelle-mobilière de la ville d'Armentières pour 1914.

Avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation pour études est donné ce faveur des sieurs Debuys François et Planque Charles, de la classe de 1911 ; Vinot Etienne, Briquet Paul, Chardon Octave, Ribet Max, de la classe de 1912 ; Bazélis Georges, Defiandre Pierre, Laporte Léon, Louart Fernand, Millemanns Paul, Maillard Julien, de la classe de 1913 ; Danestie Jules, Debocker Georges, Tripard Arietide et Verbergbe Georges, de la classe de 1914.

MM. Villard Joseph, adjoint au maire; Auguste Durez, employé de commerce, et Lefèbvre Charles, conseiller municipal, sont nommés membres de la Commission de revision des listes d'électeurs au Conseil de Prud'hommes.

Le Conseil émet un avis favorable à la répartition des secours faite en 1913 aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux, dont le montant s'élève à 6.758 fr.

Par 11 voix contre 10, le Conseil approuve le montant des dépenses impérieuses inscrites en 1913 s'élevant à 862 fr. 50, la minorité socialiste ayant déclaré ne pouvoir voter les crédits relatifs à l'envoi de gendarmes pour les manifestations.

Le Conseil autorise le remboursement d'une somme de 53 fr. 32 provenant de droits d'octroi indûment perçus.

Sont approuvés les trellis à passer avec MM. Brasseul, boulanger, et Legrand, boucher, pour les fournitures de pain et de viande à distribuer aux indigents à l'occasion des fêtes de la Pentecôte.

Le Conseil décide qu'il y a lieu, pour la ville d'Armentières, de profiter de la disposition transitoire de la loi de finances du 8 avril 1910, permettant d'élever le taux de la taxe municipale au maximum, de manière que le produit de l'impôt communal sur les voitures automobiles continue à donner un produit égal à celui des années précédentes.

Le Conseil décide de proposer à la Caisse de Chômage d'Houplines que les syndiqués armentiérois toucheraient à Armentières les indemnités auxquelles ils auraient droit même s'ils habitaient Houplines et réciproquement, que les membres chômeurs forcés des syndicats d'Houplines toucheraient à Houplines, même s'ils habitaient à Armentières.

Il est décidé de confier aux agents du contrôle de l'Etat, le contrôle des distributions d'énergie électrique dévolu au Conseil municipal par l'article 16 de la loi du 15 juin 1906.

Le Conseil émet l'avis que la ville d'Armentières a répondu à toutes les prescriptions de la loi du 14 mars 1904 et qu'il ne croit pas que la nomination d'une commission paritaire puisse changer quelque chose à la situation présente, les ouvriers de toutes les catégories trouvant facilement emploi sans avoir à se présenter au bureau municipal de placement.

Avis favorable est donné à la substitution de M. Marguerit, libraire à Lille, à M. Marquant, adjudicataire de la fourniture des volumes aux Bibliothèques scolaires de notre ville, à dater du 1er octobre 1913.

Le Conseil vote des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 37.325 fr. 51, prélevés sur le budget de la ville pour 1913.

Le Conseil autorise le transfert, au nom de Mme veuve Gevaert-Décottignies, du traité passé au nom de son mari, pour la nourriture et le logement des voyageurs indigents (1914).

Avis favorable est donné à l'approbation des décomptes des travaux exécutés, pendant l'année 1913, par les divers entrepreneurs, adjudicataires de l'entretien des chaussées, ponts et égouts et des propriétés communales.

Le Conseil approuve les devis et séris de prix présentés par le service vicinal pour la mise en adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant la période de 5 années du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1918.

Est approuvé le traité passé avec M. Stanley S. Hérigage, pour la fourniture d'une machine à écrire à grand chariot, nécessaire au bureau des relraités ouvrières et paysannes. Un crédit de 562 fr. 50 est voté.

Une demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, présentée par Mlle Brisoux, marchande de nouveautés à Armentières, reçoit un avis favorable du Conseil.

Le Conseil fixe à la somme annuelle de 1.152 fr. 96 la pension de M. Mathon Charles, ancien contrôleur d'octroi, et à celle de 900 fr. 76 la pension annuelle de M. Depeuw Charles, ancien brigadier de l'octroi. Ces pensions prendront cours à dater du 1er janvier 1914.

Sur le proposition de la Commission des Finances, le Conseil vote une subvention complémentaire de 500 francs en faveur de la Fanfare « Le Cercle Waber », à la condition très expresse que toutes les demandes de même nature seront écartées à l'avenir.

Un secours de 100 fr. par an est voté en faveur du jeune Caron Emile, fils mineur de M. Caron Gustave, ancien agent de police retraité, décédé le 28 janvier dernier.

Le Conseil fixe à 2.800 francs le traitement annuel de M. Keerle Victor, nommé préposé en chef de l'octroi, par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 30 janvier 1914, en remplacement de M. Cordier, décédé.

Le Conseil approuve des autorisations spéciales de recettes et de dépenses du Collège de jeunes filles, s'élevant à 65 fr.

Il est accordé en non valeur à M. le receveur municipal, une somme de 105 francs provenant d'une taxe d'éclairage de la rue de Valmy, admise provisoirement dans le budget municipal, conformément à l'article 8 du règlement municipal de voirie.

Le Conseil décide la prorogation, pour une période de 10 années, à dater du 1er janvier 1914, du traité constitutif du Collège de garçons de notre ville, sur les bases ci-après :

Subvention scholaire de l'Etat, 29.138 fr. ; subvention scolaire de la ville, 20.800 fr. ; subvention nouvelle de l'Etat, 40.690 fr. 40 ; subvention nouvelle de la ville, 10.607 fr. 60; gain pour la ville, 10.892 fr. 40.

Avis favorable à l'approbation des autorisations spéciales ci-après, provenant du budget du Collège communal de garçons pour 1913 :

Autorisations spéciales : recettes, 1.534 francs 72 ; autorisations spéciales : dépenses, 3.310 fr. 60.

Le Conseil vote un crédit annuel de 50 francs destiné à l'acquisition du trousseau nécessaire à l'entrée de la jeune Devos Marie-Apolline, à l'Institut des Jeunes Aveugles de Lille.

Est approuvée le vente par la ville d'Armentières à la commune de Renaix (Nord), moyennant le prix net de 550 francs, d'une pompe à incendie aspirante et foulante, système Thirion, devenue disponible par suite de l'achat de deux motopompes.

Un projet d'installation à l'abattoir de triperie bovsudcrice et d'un cabinet pour le vétérinaire, est adopté par le Conseil et un crédit de 9.000 francs est voté.

Le Conseil approuve les traités de gré à gré ci après :

1° Avec M. Adolphe Hoest, ébéniste, pour la fourniture et la mise en place de lambris et portes en bois-rés de chêne. Pour une somme totale de 2.500 francs.

2° Avec M. Paul Facq-Hilet, marchand d'ameublement à Lille, pour la décoration et l'ameublement du cabinet du maire, dont le montant est de 2.200 francs. Les crédits nécessaires sont votés.

Il est procédé à l'élection, par bulletin secret, d'un membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Emile Chardon, conseiller municipal, décédé.

Le vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 21.

Ont obtenu : MM. Dubrulle Paul, 14 voix; Sir Henri, 2 voix ; Cavalier Jules, 1 voix ; Heisbergbe Victor, 1 voix ; Giffon Alfred, 1 voix. — Bulletins blancs : 2.

M. Paul Dubrulle est désigné comme délégué du Conseil municipal dans la commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Sur une demande de M. Mayé, M. le Maire donne les renseignements qui précèdent sur le projet d'emprunt à contracter pour divers travaux de voirie et autres à exécuter.

A la suite de ces explications et sur la proposition de M. Gallaire, le Conseil demande à M. le Maire de faire les démarches nécessaires relatives à un emprunt par souscription publique.

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des travaux une demande de M. Hénaff, tendant à l'établissement d'un canalisation de gaz, le long du canal d'irrigation de la Lys.

Le Conseil décide de se réunir en Comité secret pour l'étude des questions intéressant l'agriculture publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

FLERS

En dégorgeant un concasseur à la brasserie des Trois-Villes, Gustave Delrocque, 27 ans, homme de peine, a eu le pouce écrasé entre deux engrenages. 20 jours de repos.

FLERS

Chute. — Maurice Devilder, 30 ans, maçon à l'entreprise Emblain, s'est fait des entorses. 20 jours de repos.

LE SUCRE BÉGHIN

LE RECONNAÎT A SA GRANDEUR ET A SA VENTE REGULIERE

SILES DAMES VOULAIENT COMPARER

L'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES (Quinquina

avec tous les spiritueux connus jusqu'ici, elles n'en prendraient jamais d'autre, car ce véritable spiritueux est soigneusement préparé avec un vieux vin pur auquel et le meilleur quinquina

DEMANDER "UN TRILLES"

et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot « QUINQUINA »

845

NORD

DOUAI

Meurtre. — Le police a arrêté le nommé Charles Lebet, 35 ans, journalier, qui avait commencé une filetée dans les environs de Hénin-Liétard.

Le drame d'Harnes. — Nous avons rétabli en temps opportun cette affaire dont le cours de laquelle l'ouvrier mineur Lambert avait, à trois reprises, détourné son revolver sur sa femme, — alors en instance de divorce, — sans toutefois l'atteindre.

M. le juge d'instruction de Douai, vient, pour ces faits, de renvoyer Lambert devant le Tribunal correctionnel.

Une vieille affaire de vol. — On se souvient de l'arrestation opérée le 30 décembre dernier, des époux Carail, soupçonnés d'avoir pénétré chez leur voisine, Mlle Ferdinande Crespel, bénéficiaire, le 7 février de cette-ci et de lui avoir soustrait 270 fr.

Une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en leur faveur.

Le vieux Carail est cependant renvoyé par correctionnelle pour un vol d'acte commis au préjudice d'une société métallurgique de Douai.

Malade dans le train. — Samedi, à 2 heures 20 du matin, à l'arrivée en gare de Douai du train de Lille, on a retrouvé, roulé dans une couverture, dans un compartment de 3e classe, un inconnu, déposé d'urgent et de bifed, malgré porteur d'un acte de naissance au nom de Louis Lorieu, né à Roubaix, le 28 février 1887.

Cet homme, qui est trouvé dans un état comateux, a été examiné dans un local de la gare, par le docteur Desmoulin, puis transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Vol. — Un malfaiteur inconnu a, la nuit, escaladé deux palissades et du linge dans la cour de M. Lescoq, cabaretier, rue d'Aniche.

Cercle Démocratique. — Le Cercle Démocratique a tenu son assemblée générale annuelle, le 15 février 1914, au siège social, cher Séde, rue de Bellain. De nombreux sociétaires s'étaient fait un devoir d'y assister.

La séance ouverte, le président, M. Linbour, rappelle, en traits rapides, les principaux faits de l'année, qui ont intéressé le Cercle directement ou indirectement, traitant particulièrement sur les élections cantonales où les militants du Cercle se sont distingués par leur activité et leur dévouement.

Les succès des candidats républicains MM. Derengnaucourt, Colmont, Debève, ont récompensé leurs efforts. Ces succès sont de bon augure pour les élections législatives prochaines.

Passant à la vie intérieure du Cercle, le président revoit et résume les différentes questions agitées dans les réunions de la commission. La représentation proportionnelle entre autres, y a été l'objet de controverses et ardentes discussions.

Traitant quelques questions de la commission y venant en discussion, le président la [illegible] comme essentiellement républicaine de principe. Elle est surtout, à son avis, une [illegible] de progrès social et économique, et [illegible] la condition absolue de l'autonomie municipale; premier degré d'une réorganisation nationale du pays.

Au Cercle, comme ailleurs, la question est restée sans solution.

Le trésorier, M. Forgeot, rend compte compte de sa gestion ; la situation financière est excellente et s'améliore par de nouvelles adhésions nouvelles. L'heure est toujours est importante permet, quand il est nécessaire, de compléter l'activité électorale des membres du Cercle par une contribution en argent, qui a bien aussi en valeur.

Des félicitations unanimes sont votées à l'habile trésorier : grâces à lui, le Cercle est aussi dans des plus-values, un supplément même pas les angoisses du déficit.

On passe ensuite à la nomination des 20 membres de la commission. C'est vite fait ; les commissaires sortants sont réélus à la presque unanimité.

Après un court échange de vues à propos des [illegible] législatives et quelques mots du président, la séance est levée.

Un comité [illegible] de la commission s'est réuni à l'issue de la séance pour [illegible] commissaires [illegible